

# AC2C

Audit et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Geneviève LEGUILLON-GEFFARD

Commissaire aux Comptes

Annaïk CELTON

Commissaire aux Comptes

## **OPCA de la Construction Bretagne**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2013

OPCA de la Construction Bretagne  
20, rue Alain Gerbault  
35012 Rennes Cedex

---

Société par Actions simplifiée au capital de 54.000 €  
RCS Saint-Brieuc 485112064 Siret 48511206400038 Tva intracommunautaire FR 02485112064

Saint-Brieuc : Centre d'affaires  
rue des mimosas - 22191 PLERIN cedex

Téléphone : 02 30 96 11 02 - Fax 02 30 96 11 04

Rennes : Centre d'affaires Ile de France  
4 avenue Charles Tillon - 35000 RENNES

**Association OPCA de la Construction Bretagne**

20 rue Alain Gerbault – 35 012 Rennes Cedex

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association OPCA de la Construction Bretagne tels qu'ils sont annexés au présent rapport ;
- la justification des appréciations ;
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

.../

**Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L-823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé dans le cadre de notre audit ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier.

Rennes, le 18 mars 2014



Annaïk Celton  
Associée

# Bilan

## ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

Au : 31/12/2013

N° SIRET : 30077258900028

\* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

EUR

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou .Prov.	Montant net	Au : 31/12/2012	
<b>Capital souscrit non appelé</b>						
Actif immobilisé	Incorporel	Frais d'établissement Frais de développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes <b>Total</b>				
	Corporel	Terrains Constructions Inst. techniques, mat. out. industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes <b>Total</b>	74 765	74 529	235	
	Financier (2)	Participations évaluées par équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations Titres immob. de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières <b>Total</b>	762		762	
	<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>75 527</b>	<b>74 529</b>	<b>997</b>	
	Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements En cours de production de biens En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises <b>Total</b>			
		Créances (3)	Avanc. acomptes versés / commandes Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé <b>Total</b>	171 139		171 139
		Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : Instruments de trésorerie Disponibilités <b>Total</b>	134 109		134 109
		<b>Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance</b>		<b>350 209</b>		<b>350 209</b>
		<b>Total de l'actif</b>		<b>425 736</b>	<b>74 529</b>	<b>351 206</b>
	Charges constatées d'avance		3 850		3 850	
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursements des emprunts Ecart de conversion actif				4 790		
<b>Total de l'actif</b>				<b>512 728</b>		
Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont créances à plus d'un an (brut)		AC2C Audit et Commissariat aux Comptes Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes <b>VISA POUR IDENTIFICATION</b>				
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients			

# Bilan

## ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

Au : 31/12/2013

EUR

\* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

Passif		Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital social (dont versé : )		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
Résultat de la période (bénéfice ou perte)			
<b>Situation nette avant répartition</b>			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total</b>			
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total</b>			
Provisions	Provisions pour risques	31 200	
	Provisions pour charges	6 000	6 000
	<b>Total</b>	<b>37 200</b>	<b>6 000</b>
Dettes	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	<b>Total</b>		
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 521	43 272
	Dettes fiscales et sociales	147 244	133 176
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	102 940	327 526	
Instrument de trésorerie			
<b>Total</b>	<b>301 706</b>	<b>503 976</b>	
Produits constatés d'avance	12 300	2 752	
<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>	<b>314 006</b>	<b>506 728</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>Total du passif</b>	<b>351 206</b>	<b>512 728</b>	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an à moins d'un an	314 006	506 728	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires (3) dont emprunts participatifs			

AC2C

Audit et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

VISA POUR IDENTIFICATION

## Compte de résultat

### ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

Périodes 01/01/2013 31/12/2013 Durées 12 mois  
01/01/2012 31/12/2012 12 mois

\* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

EUR

		France	Exportation	Total	Exercice précédent	
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises					
	Production vendue { Biens Services					
	<b>Chiffre d'affaires net</b>					
	Productions stockées					
	Production immobilisée					
	Produits nets partiels sur opérations à long terme					
	Subventions d'exploitation			869 577	742 560	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			54 585	75 624	
	Autres produits					
	<b>Total</b>			<b>924 163</b>	<b>818 185</b>	
Charges d'exploitation (2)	Marchandises { Achats Variations de stocks					
	Matières premières et autres approvisionnements { Achats Variations de stocks					
	Autres achats et charges externes (3)			189 391	175 113	
	Impôts, taxes et versements assimilés			9 577	7 160	
	Salaire et traitements			448 696	400 293	
	Charges sociales			229 008	211 343	
	- sur immobilisations { amortissements provisions			208	181	
	Dotations d'exploitation - sur actif circulant					
	- pour risques et charges			31 200	6 000	
	Autres charges			17 204	21 148	
		<b>Total</b>			<b>925 286</b>	<b>821 241</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>				<b>A</b>	<b>( 1 123)</b>	<b>( 3 055)</b>
Produits financiers	Bénéfice attribué ou perte transférée					
	Perte supportée ou bénéfice transféré					
	Produits financiers de participations (4)					
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)					
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			325	452	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					
	Différences positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			797	2 603	
	<b>Total</b>			<b>1 122</b>	<b>3 055</b>	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions					
	Intérêts et charges assimilées (5)					
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	<b>Total</b>					
<b>Résultat financier</b>				<b>D</b>	<b>1 123</b>	<b>3 055</b>
<b>Résultat courant avant impôts (+/- A +/- B - C +/- D)</b>				<b>E</b>		

**AC2C**  
Audit et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes  
**VISA POUR IDENTIFICATION**

## Compte de résultat

### ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

Périodes	01/01/2013	31/12/2013	Durées	12	mois
	01/01/2012	31/12/2012		12	mois

**EUR**

\* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

		Total	Exercice précédent
<b>Produits exceptionnels</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	<b>Total</b>		
<b>Charges exceptionnelles</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	<b>Total</b>		
	<b>Résultat exceptionnel</b>	F	
	Participation des salariés aux résultats	G	
	Impôt sur les bénéfices	H	
	<b>Bénéfice ou perte (+/- E +/- F - G - H)</b>		
<b>Renvois</b>	(1) Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
	(2) Dont { charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôts des corrections d'erreurs		
	(3) Y compris - redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
	(4) Dont produits concernant les entités liées		
	(5) Dont intérêts concernant les entités liées		

Comptabilité tenue en euros



**Annexe au 31 décembre 2013**  
**ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE**

**OPCA de la Construction Bretagne**

**Annexe aux comptes annuels  
de l'exercice clos le  
31 décembre 2013  
Montants exprimés en EUR**

OPCA de la Construction Bretagne  
20 rue Alain Gerbault - CS 51326 - 35012 Rennes Cedex  
*Ce rapport contient 9 pages*

**AC2C**  
Audié et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

**VISA POUR IDENTIFICATION**



**Annexe au 31 décembre 2013**  
**ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE**

**Table des matières**

1	Faits majeurs	10
1.1	Dévolution situation nette au 31 décembre 2011 à l'OPCA Construction	10
1.2	Remontée du résultat des APR à l'OPCA	10
2	Principes, règles et méthodes comptables	11
3	Situation au regard de la fiscalité	11
4	But de l'association	12
5	Informations relatives au bilan	12
5.1	Actif	12
5.1.1	Immobilisations corporelles	12
5.1.2	Placements de trésorerie – SICAV	13
5.1.3	Actif circulant – Classement par échéance	13
5.1.4	Produits à recevoir au 31 décembre 2013	13
5.1.5	Charges constatées d'avance au 31 décembre 2013	13
5.2	Passif	14
5.2.1	Provisions pour risques et charges	14
5.2.2	Autres dettes – Classement par échéance	14
5.2.3	Charges à payer au 31 décembre 2013	14
5.2.4	Produits constatés d'avance au 31 décembre 2013	15
6	Autres informations	15
6.1	Rémunération des dirigeants	15
6.2	Droits individuels à la formation	15
6.3	Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition ...)	15
7	Autres informations diverses	15
7.1	Honoraires versés aux Commissaires aux comptes	15

# Annexe au 31 décembre 2013

## ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

### 1 Faits majeurs

#### 1.1 Dévolution situation nette au 31 décembre 2011 à l'OPCA Construction

Le conseil d'administration a pris acte en 2013 de la décision prise par le Ministre en charge de la Formation Professionnelle dans les arrêtés du 22 novembre 2012 de l'OPCA Bâtiment et l'OPCA Travaux Publics, publiés au J.O. le 8 décembre 2012, qui impose la dévolution au 1<sup>er</sup> janvier 2012 de la situation nette arrêtée au bilan du 31 décembre 2011 de l'APR d'un montant de 108 847 € à Constructys. Le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2012 a été retraité en conséquence par l'inscription de la somme correspondante au crédit du compte de l'OPCA Construction.

Cette somme a été versée à l'OPCA sur l'exercice 2013.

Le montant correspondant a été affecté, dans les écritures comptables de Constructys, à la constitution d'un fonds de réserve destiné à financer les frais de restructuration des APR, après approbation par la DGEFP.

En conséquence, l'OPCA a établi une lettre de soutien qui est jointe aux comptes de l'APR.

(APR : Association paritaire régionale).

#### 1.2 Remontée du résultat des APR à l'OPCA

La circulaire émise par l'OPCA Construction le 18 décembre 2012 prévoit également la remontée des résultats des APR à l'OPCA Construction à compter de l'exercice 2012 :

*« A compter de l'exercice 2012, les excédents des APR devront être remontés à l'OPCA et seront affectés à ce fonds de réserves dans la limite de deux mois de fonctionnement généré au niveau national. Ce fonds de réserve serait suivi par APR dans les comptes de l'OPCA ».*

Par conséquent, en application de cette circulaire, les comptes de l'exercice 2013 ont été arrêtés en tenant compte d'un avoir à établir d'un montant de 31 170 € HT. La comptabilisation de cet avoir a pour effet de ramener le résultat comptable de l'exercice 2013 à zéro.

## Annexe au 31 décembre 2013

Page : 11

### ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

## 2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

- Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

Les principes comptables fondamentaux ont été appliqués :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- comptabilisation en coûts historiques ;
- principe de prudence ;
- permanence des méthodes.

## 3 Situation au regard de la fiscalité

Le régime fiscal des OPCA et de leurs associations délégataires a été précisé par le Ministère délégué au budget et à la réforme de l'état, Jean-François Copé, en date du 14 mai 2007 dans les termes suivants :

*« La mission, assurée par les OPCA, de mutualisation des fonds versés obligatoirement par les employeurs et destinés au financement de formations professionnelles découle directement de l'organisation du système de formation professionnelle en France.*

*Compte tenu de sa spécificité, cette mission ne présente pas un caractère lucratif; par suite, elle n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés, ni à la taxe professionnelle.*

*Il résulte également de cette analyse et du fait que l'activité des associations délégataires des OPCA n'est en pratique réalisée par aucune autre structure lucrative que ces associations ne seront soumises à aucun des impôts commerciaux.*

*Par ailleurs, afin de maintenir l'adéquation entre le régime de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) des entreprises cotisantes et celui des prestataires de formation, les OPCA demeurent soumis au dispositif prévu par l'article 261-4-4<sup>a</sup> du code général des impôts (CGI) et aux articles 202 A à 202 D de l'annexe II à ce même code. Ainsi, selon qu'ils sont titulaires ou pas de l'attestation délivrée par la direction régionale à la formation professionnelle dont ils relèvent, les OPCA seront exonérés ou soumis à cette taxe.*

**AC2C**

Audit et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

VISA POUR IDENTIFICATION

## Annexe au 31 décembre 2013

### ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

*En ce qui concerne les associations délégataires, je vous invite à vous rapprocher du ministère en charge de l'emploi et de la formation professionnelle afin de vous assurer que ces organismes entrent dans le cadre prévu pour l'obtention de l'attestation mentionnée à l'article 202 A déjà cité. Si tel était le cas, ceux-ci cesseraient d'être exonérés de plein droit à la TVA, et leur régime au regard de cet impôt devrait s'apprécier, comme pour les OPCA, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, selon qu'ils ont obtenu ou non cette attestation.*

*S'agissant du règlement du passé, les présentes règles ne donneront lieu ni à rappel, ni à restitution. Il en résulte notamment que les rectifications qui ont été proposées par l'administration et, le cas échéant, mises en recouvrement à titre conservatoire, seront abandonnées ou dégrévées ».*

Les OPCA bâtiment et travaux publics ont souhaité rester assujettis à la TVA.

En conséquence, le régime fiscal de l'OPCA de la Construction Bretagne reste inchangé :

- Assujettissement à la TVA,
- Exonération d'impôt sur les sociétés et de taxe professionnelle.

#### 4 But de l'association

L'association a pour objet de mettre en œuvre au niveau régional les missions déléguées par l'OPCA de la Construction selon des modalités fixées par convention entre ces deux parties.

#### 5 Informations relatives au bilan

##### 5.1 Actif

##### 5.1.1 Immobilisations corporelles

##### 5.1.1.1 Mouvements principaux

Néant.

##### 5.1.1.2 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans

**AC2C**

Audit et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

VISA POUR IDENTIFICATION

## Annexe au 31 décembre 2013

Page : 13

### ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

#### 5.1.2 Placements de trésorerie – SICAV

	Prix d'achat	Cours au 31/12/2013	Plus-values latentes
199 EFI Performance	91 716	91 739	23
92 EFI Performance	42 394	42 412	18
	134 110	134 151	41

#### 5.1.3 Actif circulant – Classement par échéance

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

#### 5.1.4 Produits à recevoir au 31 décembre 2013

N° Compte	Libellé	Montant HT	TVA
791050	Paritarisme 4 <sup>ème</sup> trimestre	8 154 €	1 598 €
748240	AGEFIPH	7 530 €	1 476 €
745500	R et D	21 920 €	4 297 €
740400	FPSPP	17 227 €	
740205	LIBNAM	17 180 €	
740201	EDEC BTP	25 065 €	
	Remboursement FPC	2 284 €	448 €
	Remboursement SMABTP	6 673 €	
	<b>Total</b>	<b>106 033 €</b>	<b>7 819 €</b>
	<b>Total général</b>	<b>113 851 €</b>	

#### 5.1.5 Charges constatées d'avance au 31 décembre 2013

N° Compte	Libellé	Montant HT
606100	Eau / EDF	31 €
606400	Fournitures bureau	902 €
613800	Location photocopieur	710 €
615600	Maintenance informatique	765 €
618100	Documentation	1 050 €
626400	Télécommunication	392 €
	<b>Total</b>	<b>3 850 €</b>

**AC2C**  
Audif et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Renne-

VISA POUR IDENTIFICATION

## Annexe au 31 décembre 2013

### ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

#### 5.2 Passif

##### 5.2.1 Provisions pour risques et charges

- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les OPCA bâtiment et travaux publics ont souscrit auprès de SMA Vie BTP un contrat portant sur le remboursement des indemnités légales ou conventionnelles de fin de carrière des cadres et Etam des organismes suivants :
  - OPCA Bâtiment
  - OPCA travaux publics
  - AREF BTP
  - GFC BTP

Les réserves constituées par les AREF ont été transférées sur le contrat groupe.

- Une provision de 6 000 Euros a été constituée au 31 décembre 2012 pour faire face à des travaux de rénovation des locaux. Son utilisation a été reportée sur 2014.
- Une provision pour risque social de 31 200 Euros a été constituée au 31 décembre 2013.

##### 5.2.2 Autres dettes – Classement par échéance

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

##### 5.2.3 Charges à payer au 31 décembre 2013

N° Compte	Libellé	Montant HT	TVA
614000	Charges locatives 35	1 600 €	314 €
622600	Honoraires EC+ CAC	9 000 €	1 764 €
626000	PTT Affranchissement administratif	777 €	
611000	J2F Formation R&D 2013	3 098 €	
611000	FFB EDEC 2013	20 240 €	
611000	FRTP EDEC 2013	2 300 €	
611300	FPC PC	750 €	147 €
616200	SMABTP RC	41 €	
616460	SMABTP Prévoyance collective	114 €	
	<b>Total</b>	<b>37 920 €</b>	<b>2 225 €</b>
	<b>Total TTC</b>	<b>40 145 €</b>	

641200-428200	Provisions CP	45 273 €	
648100-438200	Provisions charges/CP	22 351 €	
643000-438600	SMABTP Maintien revenus	487 €	

740000-468600	Avoir à établir à l'OPCA	31 170 €	6 234 €
---------------	--------------------------	----------	---------

**AC2C**

Audit et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

VISA POUR IDENTIFICATION

## Annexe au 31 décembre 2013

### ASS OPCA DE LA CONSTRUCTION BRETAGNE

#### 5.2.4 Produits constatés d'avance au 31 décembre 2013

N° Compte	Libellé	Montant HT
740201	EDEC	12 300 €
	Total	12 300 €

## 6 Autres informations

### 6.1 Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles, ou salariés doivent être publiés.

Ce montant s'élève à 62 169 Euros pour l'année 2013.

### 6.2 Droits individuels à la formation

Droits individuels à la formation	Volume d'heures de formation
Cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice	70
Cumul n'ayant pas fait l'objet d'une demande des salariés	1 052

### 6.3 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition ...)

Néant.

## 7 Autres informations diverses

### 7.1 Honoraires versés aux Commissaires aux comptes

Honoraires versés au commissaire aux comptes :

- Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes 2 900 €
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal 1 000 €

**Honoraires totaux 3 900 €**

**AC2C**  
Audit et Commissariat aux Comptes  
Société membre de la Compagnie Régionale de Rennes

**VISA POUR IDENTIFICATION**

